

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2025

Le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, les membres du Conseil municipal de la commune de Juigné-sur-Sarthe se sont réunis en séance publique sous la présidence de M. Daniel CHEVALIER, Maire, sur convocation en date du 21 mars 2025.

Étaient présents : MM. Daniel CHEVALIER, Maire, Laurence BATAILLE 1^{ère} adjointe, Bruno LOUATRON 2^{ème} adjoint, Jean-Luc BERGER 3^{ème} adjoint, Thomas CARREZ, Liliane ELY, Jérôme COUDREUSE, Delphine FORET, Laurence GIRARD, Claire GUERINEAU, Pascal ROCTON, Régine VAILLANT.

Étaient absents : Christel BALDET, Guy de DURFORT, Mickaël MONSIMIER.

Monsieur Guy de DURFORT donne pouvoir à Monsieur Daniel CHEVALIER.

Monsieur Mickaël donne pouvoir à Monsieur Bruno LOUATRON.

Madame Régine VAILLANT est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 28 février 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents après avoir apporté la modification suivante à la demande de Monsieur Pascal ROCTON. Dans la délibération n°FEVRIER2025-6 « Après délibération le Conseil Municipal approuve...sur le budget primitif 2023 » a corrigé par le budget primitif 2025.

MARS2025-1 :

Affectation du résultat de fonctionnement 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 au cours de la séance du 28 février 2025,

	Montant en Euros
<u>Fonctionnement</u>	
Recettes	883 467,96
Dépenses	785 774,77
Excédent de l'année	97 693,19
Déficit de l'année	
Report de l'année N-1	
Excédent de l'année N-1	
Déficit de l'année N-1	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	97 693,19
<u>Investissement</u>	
Recettes	219 940,83
Dépenses	276 967,54
Excédent de l'année	

Déficit de l'année	-57 026,71
Report de l'année N-1	
Excédent de l'année N-1	62 617,92
Déficit de l'année N-1	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	5 591,21
<u>Restes à réaliser</u>	
Recettes	10 700,00
Dépenses	18 734,54
SOLDE DES RESTES A RÉALISER	- 8 034,54
Besoin de financement (1)	2 443,33
<u>Affectation du résultat</u>	
-	
Affectation en réserve (compte 1068) (1)	2 443,33
Excedent de fonctionnement reporté (ligne 002) (2)	95 249,86
Excedent porté d'investissement (ligne 001)	5 591,21

Décide :

Affectation finale : - affectation en réserve (compte 1068) : 97 693,19 €

(1) +(2) = 97 693,19 €

MARS2025-2 :

Budget Primitif 2025 de la Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 de la Commune.

- **La section de fonctionnement** du Budget de la Commune s'équilibre en recettes et en dépenses à **879 894,00 €** selon le détail suivant :

Dépenses de fonctionnement

▪ 011 - Charges à caractère général	283 896,00 €
▪ 012 - Charges de personnel et frais assimilés	398 637,15 €
▪ 014 - Atténuation de produits	2 500,00 €
▪ 65 - Autres charges de gestion courante	124 623,00 €
▪ 66 - Charges financières	6 310,85 €
▪ 67 - Charges exceptionnelles	90,00 €
▪ 68 - Dotations aux amortissements et provisions	150,00 €
▪ 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 537,00 €
▪ 023 - Virement à la section d'investissement	36 150,00 €

Recettes de fonctionnement

▪ 013 - Atténuation de charges	15 688,00 €
▪ 70 - Produits des services	61 820,00 €
▪ 73 - Impôts et taxes	557 669,00 €

▪ 74 - Dotations, participations	212 474,00 €
▪ 75 - Autres produits de gestion courante	31 815,00 €
▪ 76 - Produits financiers	128,00 €
▪ 77 - Produits exceptionnels	150,00 €
▪ 78 - Reprise sur amortissements	150,00 €

- **La section d'investissement** du Budget de la Commune s'équilibre en recettes et en dépenses à **264.568,00 €** selon le détail suivant :

Dépenses d'investissement

▪ 16 - Emprunts et dettes assimilées	53 323,54 €
▪ 20 - Immobilisations incorporelles	23 000 €
▪ 21 - Immobilisations corporelles	188 244,46 €

Recettes d'investissement

▪ 10 - Dotations, fonds divers réserves	134 269,74 €
▪ 13 - Subventions d'investissement	37 640,00 €
▪ 16 - Emprunts et dettes assimilées	500,00 €
▪ 024 - Produits des cessions	22 880,00 €
▪ 021 - Virement de la section de fonctionnement	36 150,00 €
▪ 040- Opération d'ordre de transfert en sections	27 537,00 €
▪ 001 - Excédent antérieur reporté	5 591,26 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve ce budget à l'unanimité.

Après avoir présenté le budget de fonctionnement 2025 Monsieur CHEVALIER souligne la baisse des dotations de l'Etat en recette de fonctionnement. Monsieur LOUATRON ajoute que la disparition de la taxe d'habitation n'a pas été compensée.

Monsieur CHEVALIER donne lecture à l'ensemble des membres du Conseil Municipal de la liste des projets retenus en dépenses d'investissement pour l'année 2025. Il ajoute qu'à la demande de Monsieur de DURFORT la commune essaiera d'obtenir des dérogations pour permettre la création de place de stationnement P.M.R sans engager de grosses dépenses de réaménagement de voirie.

Monsieur LOUATRON donne quelques informations complémentaires par rapport aux travaux engagés dans la sacristie de l'Eglise. Il explique que l'humidité constatée au plafond de la sacristie par le menuisier qui a procédé aux retraits des solives et des corniches a immédiatement fait interrompre le chantier en cours de réfection du plafond. La commune a de ce fait sollicité l'avis d'un couvreur afin de déterminer la source d'une potentielle infiltration.

Monsieur BERGER indique émettre quelques réserves quant à l'efficacité thermique d'une porte à deux vantaux installée devant le porche de la maison d'assistantes maternelles. Monsieur CHEVALIER demande si l'isolation actuelle est efficace. Monsieur ROCTON ajoute « l'isolation est-elle suffisante ? » Monsieur CHEVALIER indique qu'il faudra réétudier les bénéfices de l'isolation en place.

Monsieur CHEVALIER s'interroge sur la provision budgétisée pour la réfection de la maçonnerie à l'Eglise. Madame BATAILLE précise qu'il faudra peut-être l'a réévalué compte tenu du diagnostic établi par le CAUE de la Sarthe. Elle ajoute que certaines descentes de gouttières pourraient être à remplacer. Elle souligne que la toiture devra être reprise dans son ensemble d'ici 10 à 15 ans. Monsieur CHEVALIER indique avoir reçu en rendez-vous une architecte chargée d'étude du patrimoine du CAUE qui après diagnostic a indiqué que l'intérieur de l'Eglise pourrait nécessiter des travaux de faible ampleur (un badigeon suffirait).

Monsieur le Maire ajoute que la Fondation du Patrimoine subventionne les projets menés sur les édifices culturels à condition de suivre certaines prescriptions.

Madame BATAILLE précise que la provision pour la réfection de la VMC de la Mairie n'est qu'une estimation.

Monsieur LOUATRON ajoute que les travaux à la M.A.M (maison d'assistantes maternelles) ont été ciblés sur le réaménagement des intérieurs. Il indique avoir eu plusieurs échanges avec les assistantes maternelles qui préfèrent que la commune envisage la séparation d'une des chambres pour en créer deux.

Monsieur LOUATRON indique que les travaux de reprise de concession au cimetière seraient dans la continuité de ce qui a déjà été entrepris.

Madame ELY demande s'il serait possible d'installer un banc sur le chemin de la Bouchardière.

Monsieur LOUATRON lui précise que cela est prévu et que le banc a été acheté sur l'exercice 2024 et qu'il sera prochainement mis en place.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve ce budget à l'unanimité.

MARS2025-3 :

Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement budget 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que La commune de Juigné-sur-Sarthe est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement annuellement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif si le Conseil Municipal l'y autorise de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil Municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée et dans la limite de 2 % concernant les dépenses imprévues.

Cette disposition permettrait notamment d'amender dès que le besoin apparaîtrait la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal pour le budget principal de la commune et pour l'exercice 2025 autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) et dans la limite de 2% pour les dépenses imprévu ; déterminées à l'occasion du budget et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

MARS2025-4 :

Modification des statuts de la Communauté de communes du Pays Sabolien

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes a délibéré le 31 janvier 2025 pour modifier les statuts de la Communauté de communes du Pays sabolien pour intégrer l'intérêt communautaire et pour prendre en compte des évolutions souhaitées telles que :

1- Le transfert de la compétence Jeunesse par le pilotage et le développement d'une politique intercommunale en faveur de l'enfance (3-10 ans) et de la jeunesse (11-17 ans) avec :

- * L'organisation et la gestion des accueils de loisirs avec et sans hébergement sur les temps extra-scolaires,
- * La gestion d'un lieu d'accueil dédié aux adolescents sur les temps périscolaires et extrascolaires,
- * La mise en œuvre d'un Service Information Jeunesse.

2- La modification de la compétence Jumelage pour la limiter au seul jumelage de la Communauté de communes avec la Ville de Drohobytch (Ukraine),

3- La limitation des animaux errants aux seuls chiens et chats.

Il rappelle que la modification des statuts de la Communauté de communes doit être présentée devant chaque conseil municipal qui a trois mois pour délibérer sur cette modification.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver ci-joint la modification des statuts.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les modifications ci-dessus exposées.

MARS2025-5 :

Modification des horaires d'ouverture au public de la Mairie

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment, ses articles L2122-18, L2121-19, L2122-21

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la mairie offre actuellement une amplitude horaire d'ouverture de 21 heures par semaine du lundi au samedi.

Monsieur le Maire propose de modifier les horaires d'ouverture au public avec comme objectif, le maintien de la qualité en proposant des horaires adaptés aux besoins et aux modes de vie des usagers.

La modification entrera en vigueur au 31 mars 2025.

Monsieur le Maire, propose les horaires d'ouverture au public suivants :

Lundi 08h30-12h30

Mardi 08h30-12h30 /13h30-17h30

Mercredi 08h30-12h00

Jeudi 08h30-12h30 / 13h30-18h00

Vendredi 08h30-12h30

Soit une ouverture au public du lundi au vendredi avec une amplitude horaires de 28 heures par semaines.

Ces nouveaux horaires ont été définis en concertation avec les agents concernés qui y sont favorable.
Ces nouveaux horaires ne modifient en rien la durée du temps de travail des agents administratifs.

Après discussion Le conseil municipal ; **ACCEPTE à l'unanimité** la modification des horaires d'ouverture de la mairie au public.

MARS2025-6 :

Gratification d'une stagiaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Mairie de Juigné a accueilli pendant une durée de 20 semaines alternées avec les périodes de formation théorique au CNFPT, une stagiaire, Madame Alexandra DIGUET, dans le cadre de sa formation de secrétaire général de Mairie. Cette action de formation est conduite par les Centres de Gestion de la Sarthe en partenariat avec le CNFPT afin de répondre à des difficultés de recrutement dans ce domaine.

Il propose au Conseil Municipal de gratifier ce stage en octroyant une indemnité de 300 € à Madame Alexandra DIGUET.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette proposition et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de verser à Mme Alexandra DIGUET cette gratification de 300 €.

Questions diverses :

Daniel CHEVALIER : situation de l'ancien local commercial.

- ✉ Monsieur le Maire apporte une réponse à la question posée par Madame FORET qui souhaite connaître le devenir de l'ancien local commercial. Monsieur CHEVALIER indique à l'ensemble du Conseil Municipal que l'ancien local commercial a été remis en état à minima (peinture, enduit ...). Madame BATAILLE ajoute qu'il s'agit d'une remise en état simple qui incombe au locataire. Monsieur CHEVALIER précise que la restitution des clés de ce local au propriétaire interviendra fin avril, date effective de fin de bail. Il ajoute qu'un coiffeur pourrait être intéressé par ce local. Charge au propriétaire d'assurer le devenir de ce local (logement, commerce).

Bruno LOUATRON : rentrée 2025 retour au service unique au restaurant scolaire ?

- ✉ Monsieur LOUATRON apporte une réponse à la question posée par Madame FORET sur un retour éventuel à un seul service au restaurant scolaire. Monsieur LOUATRON rappelle le contexte. Le covid avait en 2020 contraint la commune à servir les élèves des deux écoles dans des espaces séparés. L'une déjeunait dans le réfectoire l'autre dans la salle du Conseil Municipal. Par la suite, afin de rétablir un environnement de qualité pour chaque élève et compte tenu de l'augmentation des effectifs la commune avait décidé de mettre en place deux services au restaurant scolaire. A aujourd'hui, après avoir interrogé les deux directrices des écoles il s'avère que les effectifs dans les deux écoles seront maintenus pour la rentrée 2025. De ce fait, les deux services seront également maintenus au restaurant scolaire. Monsieur LOUATRON précise que le nombre d'enfants sur un seul service paraît trop élevé pour l'envisager. Monsieur CHEVALIER souligne que la qualité du service actuel est significative. Monsieur LOUATRON ajoute que la mise en place du self révèle une baisse du gaspillage.

Daniel CHEVALIER : présentation du nouveau site internet de la commune.

- ✉ Monsieur le Maire fait une présentation du nouveau site internet qui est officiellement en ligne. Il remercie la commission communication qui a travaillé pour alimenter le nouveau site internet de la commune. Madame BATAILLE précise qu'il s'agit là d'un travail dense sur plusieurs mois tant dans l'alimentation des contenus que sur le travail de relecture et d'homogénéité linguistiques.

Daniel CHEVALIER : participation citoyenne.

- ✉ Monsieur le Maire informe les élus qu'une réunion publique sur le thème de la participation citoyenne se tiendra le 23 avril 2025 à 18h30 salle du Conseil Municipal. Des flyers seront remis aux élus à l'occasion du prochain Conseil Municipal pour réaliser du boitage chez les habitants de leurs secteurs.

Plus n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h08.

La prochaine réunion est fixée le vendredi 4 avril 2025 à 20h00.

Daniel CHEVALIER

Régine VAILLANT